

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

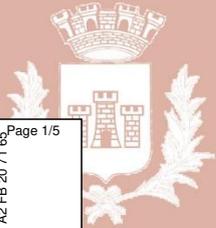
Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 066-246600449-20250515-DEL086SUITE-DE

# PLAN LOCAL D'URBANISME

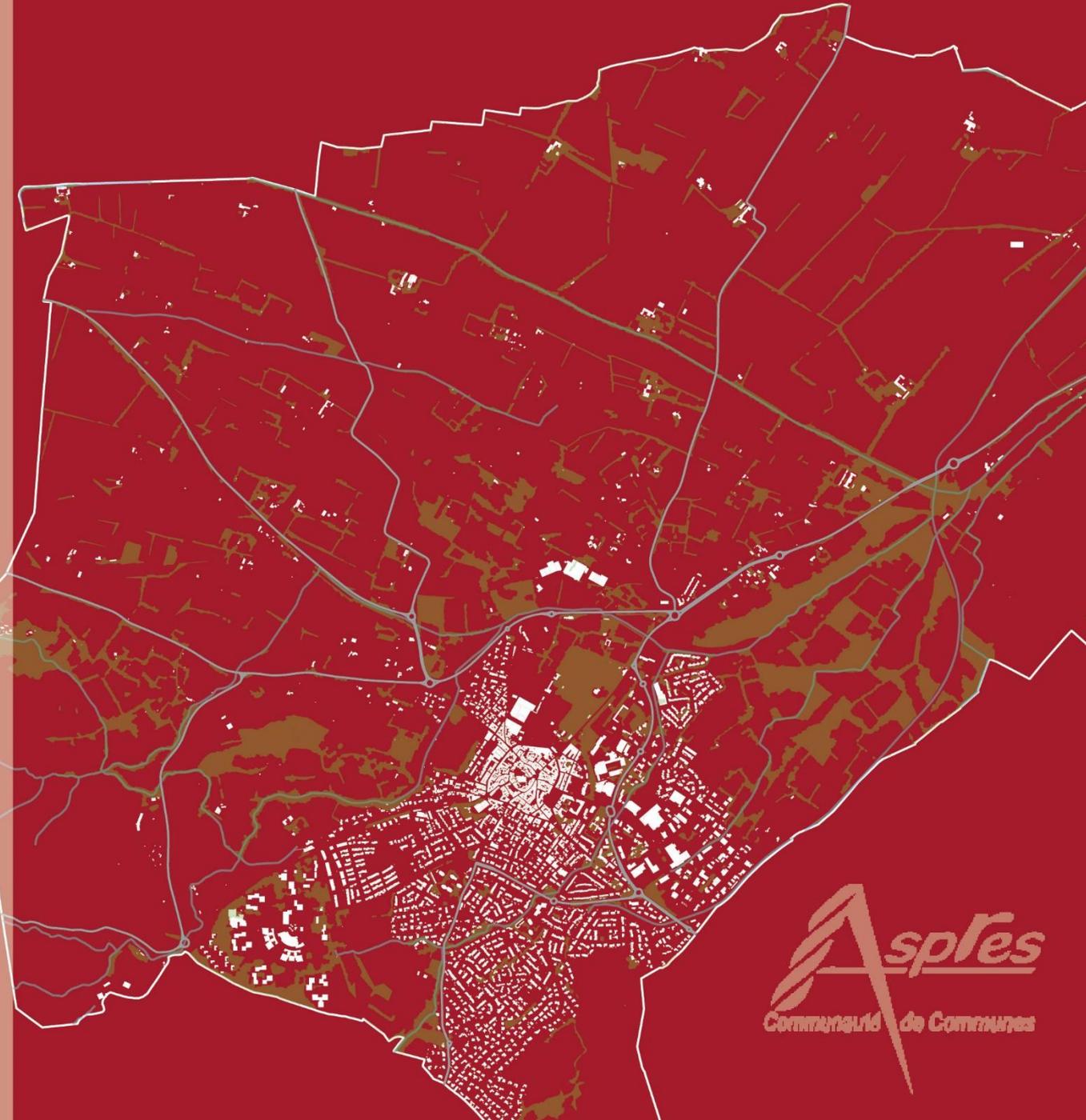
## THUIR



Page 1/5

Chaîne d'intégrité du document : 7C 8F 8D DE 03 56 E4 AC 0E 39 2D A2 FB 20 71 65  
Publié le : 26/05/2025  
Par : OLIVE René  
Document certifié conforme à l'original  
<https://publiact.fr/documentPublic/643684>

## PIECE IV.C ANNEXES AU REGLEMENT IV.C.2 Article L151-19 du CU



**REVISION**  
**APPROBATION – 15.05.2025**





Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 066-246600449-20250515-DEL086SUITE-DE

# REVISION DU REGLEMENT REGLEMENT - ANNEXES AU REGLEMENT





## LISTE DES ELEMENTS A PROTEGER AU TITRE DU L151-19 DU CU

L'article L151-19 du Code de l'urbanisme prévoit que « le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres ».

Il est rappelé que tous les projets de travaux concernant ces éléments doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Les éléments de patrimoine et de paysage sont repérés au document graphique du règlement au titre des articles L151-19 du code de l'urbanisme.

Pour les dispositions fixant les règles applicables à ces éléments, il faut se reporter aux dispositions applicables dans le règlement (chapitre 5 : Traitement environnemental et paysager es espaces non bâtis et abords des constructions).

ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME : DESCRIPTION		
N°	Parcelles cadastrales concernées	Description - Intérêt
EL_P 01	AE 324, 326 AE 664 AE 727 à 731 AE 751, 753, 754, 755, 769, 770	<b>Ancien couvent des Capucins</b> <i>Couvent fondé en 1589 à l'ouest de la ville fortifiée. Il est à cette époque sous influence espagnole.</i>
EL_P 02	A11	<b>Chapelle de la Pietat</b> <i>En 1415 fut construite une chapelle, suivant le style gothique, au frais d'un notaire de Perpignan appelé Pierre Aybri. C'est une chapelle assez simple mais mettant en œuvre des techniques de construction assez pointues. Elle a été construite en galets de rivière mais les contreforts sont en marbre bleu, probablement des matériaux de la carrière de Thuir, à quelques kilomètres plus au Sud.</i>
EL_P 03	AD 97 et 98	<b>Chapelle Saint-Sébastien</b> <i>Cet ermitage fut fondé en 1415 et sa construction fut entreprise dans la foulée. Les premiers ermites y vinrent rapidement. En 1631 on retrouve l'édifice sous le vocable de St Sébastien, puis en 1688 sous celui de Hermita de Sant Sébastià. Durant le XVIII<sup>ème</sup> siècle il fut agrandi. Le dernier ermite quitta ses fonctions au moment de la Révolution française, lorsque tous les édifices religieux qui n'étaient pas des sièges de paroisses durent fermer. La chapelle fut restaurée en 1976.</i>



**REGLEMENT - ANNEXES AU REGLEMENT****ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME : DESCRIPTION**

N°	Parcelles cadastrales concernées	Description - Intérêt
EL_P 04	AB 733	<b>Eglise paroissiale Saint-Pierre érigée sur l'emplacement de Notre Dame de la Victoire</b> <i>L'église Ste Marie de la Victoire de Thuir est un édifice construit en 1785 sur les bases d'une église romane dédiée initialement à St Pierre. Elle était inscrite à l'intérieur des deux remparts de la ville. En 1816 elle changea de St patron : elle passa à Ste Marie de la Victoire. De l'église initiale il reste quelques rares éléments architecturaux, comme une inscription du XIII<sup>ème</sup> siècle ou les fonds baptismaux de la même époque.</i>
EL_P 05	Non cadastré	<b>Fontaine en marbre du XVIII<sup>ème</sup> siècle</b> <i>Située aux pieds du promontoire de l'Eglise Notre-Dame-de-la-Victoire, la place Gabriel Péri est l'ancienne place Royale du village. Elle était au XVIII<sup>ème</sup> siècle le cœur de Thuir vers où convergeaient les rues commerçantes alentour. En 1777, une fontaine de marbre rose y a été érigée afin d'alimenter les riverains en eau potable. Cette fontaine est aujourd'hui toujours en place et en fonctionnement, à l'ombre d'un platane remarquable.</i>
EL_P 06	AB 193, 199, 644,	<b>Vestiges des remparts avec les 2 tours</b> <i>Restes de la deuxième enceinte de la ville édifiée en 1287</i>
EL_P 07	AB 193	<b>Chapelle néogothique dédiée à Saint-Jean</b> <i>Au pied d'une des deux tours flaquant le parvis de la mairie, vestiges des remparts de Thuir, la famille Vilar a fait édifier en 1855 une petite chapelle dédiée à Saint-Jean, dans un style néo-gothique.</i>
EL_P 08	AM 199, 200	<b>Mas Delrieux</b>
EL_P 09	AK 17	<b>Château de Saü</b> <i>Le château de Saü est un édifice construit en 1886 par l'architecte danois Viggo Dorph-Petersen, au milieu du domaine qui appartient à la famille Passama depuis 1846</i>
EL_P 10	A 1177	<b>Mas Sournia</b>

**ELEMENTS BOISES IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME : DESCRIPTION**

N°	Parcelles cadastrales concernées	Description - Intérêt
EL_P 08	Non cadastré	<b>Place du 8 mai 1945 : platanes du parking</b>
EL_P 09	Non cadastré	<b>Place de la République : platanes du parking</b>
EL_P 10	AC 466	<b>Platanes du parking à l'angle de l'allée Hector Capdellayre et de l'avenue du Dr François Ecoiffier</b>
EL_P 11	AC 150	<b>Allée de platanes du CES</b>
EL_P 12	AE 553, 554	<b>Platanes du parking et du square du cimetière</b>
EL_P 13	Non cadastré	<b>Platanes et palmeraie du square à l'extrémité de la rue François Mitterrand</b>



Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 066-246600449-20250515-DEL086SUITE-DE



## COGEAM

Urbanisme / Paysage  
Environnement

940 Avenue Eole - Tecnosud II  
66 100 PERPIGNAN

contact@cogeam.fr  
04.68.80.54.11  
cogeam.fr



**HG&C**  
**AVOCATS**  
Juridique

940 Avenue Eole - Tecnosud II  
66 100 PERPIGNAN

contact@hgc-avocats.fr  
04.68.66.85.82  
hgc-avocats.fr

**CRB**  
**ENVIRONNEMENT**  
Environnement

5 Allée des Villas Amiel  
66 000 Perpignan

contact@crbe.fr  
04.68.82.62.60  
crbe.fr

